

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL A
L'AGRICULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES
ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

DÉCRET N° 82/572 /DU 12/6/1982

portant titularisation et nomination des
Fonctionnaires Stagiaires des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Agriculture-Elevage) Avance-
ment 1981.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VISAS :
- Vu la Constitution du 1 Juillet 1979 ;
 - Vu la Loi 25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 1 Juillet 1979 ;
 - Vu la loi 15/82 du 3/2/82 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
 - Vu l'Arrêté n° 2037/PP du 24/6/58 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
 - Vu le Décret n° 10/90/PL du 3/3/80 fixant le Statut Commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
 - Vu le Décret n° 62/130/LP du 9/5/82 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
 - Vu le Décret n° 62/157/PL du 5/7/82 fixant les catégories et hiérarchie des cadres créées par la loi 15/82 du 3/2/82 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
 - Vu le Décret n° 62/196/PL du 3/7/82 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
 - Vu le Décret n° 63/61/PL du 26/3/83 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les Fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - Vu le Décret n° 65/170/PP-LB du 25/8/83 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
 - Vu le Décret n° 64/470 du 31/10/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/156/PL du 5/7/82 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
 - Vu le Décret n° 71/194 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - Vu le Décret n° 10/644 du 10/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - Vu le Rectificatif n° 11/016 du 26/1/81 au Décret n° 10/644 du 10/12/80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - Vu le Décret n° 81/017 du 26/1/81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
 - Vu les Procès-Verbaux de la Commission Administrative Paritaire d'avancement en date du 22 Août 1981.

D E C R E T :

.../...

Article 1er. - Les fonctionnaires stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Agriculture-Elevage) dont les noms suivent sont titularisés et nommés aux échelons ci-après au titre de l'année 1981 ACC néant.

A/- AGRICULTURE - INGENIEURS D'AGRICULTURE

Au 1° échelon indice 830 Acc= néant

- MM.- EPOUNA Grégoire-Christian pc du 08.11.81 B/Ville
- N'SE Sébastien-Magloire pc du 20.10.81 Mossendjo
- OSSONA Jacques pc du 17.09.81 Djambala
- IBOYA Ray Blanchard pc du 27.10.81 B/Ville
- MASSAMEA Gabriel pc du 25.08.81 Loudima
- TSEKAKELE Fidèle pc du 20.09.81 Loudima

B/- ELEVAGE - VETERINAIRES-INSPECTEURS

Au 1° échelon indice 830 Acc= néant

- MM.- ELION Clément pc du 18.07.81 Owando
- MBIMBI Pierre pc du 05.11.81 B/Ville
- MBOUNGOU Alphonse pc du 15.09.81 Sibiti
- NGAMBA Jean-Jonas pc du 07.11.81 Ouesso
- SAMBA Christophe pc du 02.02.81 B/Ville

INGENIEURS ZOOTECHNICIENS

Au 1° échelon indice 830 Acc= néant

- MM.- MALONGA Raphaël pc du 04.11.81 B/Ville
- MFOUNDOU Simon pc du 06.11.81 Dihessé

Au 2° échelon indice 940 Acc= néant

- Mr.- MOUANGOU Jean-Fulgence pc du 08.03.81 B/Ville

Bridgeville, Pa 12 Juin 1982

! MINISTRE DES Eaux & Forêts

H. DJOMBC

Colonel Luf's 547.11-2.14.-

Le Ministre du Travail et de l'Hygiène et de la Santé,

Le Ministre des Finances.

India-Congression-2011-12-10

Normand CHAS LEBLANC.-

ANNEXES :

-VOTRE 50.....	1
-COUL/10.....	2
-300W /101.....	45
-D.1.....	2
-D.2.....	2
-D.3.....	2
-GENB.....	2
-DAMP/200.....	30
-D.4.....	7
-D.5.....	3
-D.6.....	3
-D.7.....	3
-INTERESSES.....	15